



## LE SMICTOM LANCE UNE GRANDE ENQUETE

*Dans le cadre du retour de la « ristourne pour geste de bon tri », le SMICTOM des forêts a besoin de mettre à jour sa base de données. Courant novembre, les 15 000 foyers du territoire vont recevoir un courrier les invitant à mettre à jour les informations les concernant. La réponse à cette enquête est primordiale pour pouvoir bénéficier de la ristourne.*

Le SMICTOM des Forêts a décidé de remettre en place la « **ristourne pour bon geste de tri** » afin de récompenser les habitants du territoire pour leurs efforts sur la réduction des déchets.

**Le système se veut incitatif** : la ristourne sera calculée par rapport au nombre de présentations du bac de collecte.

Un ménage qui trie correctement ses recyclables, fait du compostage, réduit au maximum le volume de son bac le présentera moins souvent à la collecte.

**Le comptage du nombre de levées débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2016** afin de pouvoir tenir compte d'une année complète pour le calcul de la ristourne sur la redevance et permettre ainsi son application dès 2017. Ce comptage est possible grâce aux bacs qui sont équipés de puces.

Pour ce faire, le SMICTOM des Forêts doit disposer d'informations à jour concernant la composition des ménages au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et en particulier les numéros de bacs. **Une grande enquête s'impose.**

Un courrier va être adressé très prochainement aux 15 000 foyers qui composent le territoire du SMICTOM des Forêts afin de vérifier et éventuellement d'actualiser ces informations.